

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 46  
Membres absents : 32  
Procurations : 14

Séance du 27 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 du mois de mars, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 21/03/2024  
Date de transmission : 02/04/2024  
Date de mise en ligne : 03/04/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONI Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. OTMANE Rémy, M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 24<sup>ème</sup> QUESTION

### DECHETS - Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2024-2029 (DELIBERATION n°2024-069)

Le Conseil de Communauté a approuvé lors de sa séance du 20 décembre 2023 le lancement du deuxième PLPDMA de Saint-Louis Agglomération. Ce nouveau programme pour la période 2024-2029 a fait l'objet d'une consultation du public du 21 décembre 2023 au 31 janvier 2024. Les 15 participations ont été synthétisées et présentées le 20 mars 2024 à la Commission Valorisation des Déchets tenant le rôle de Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA. Les contributions ont été intégrées au programme final selon le document joint en annexe.

Le plan d'action du nouveau programme contient 20 actions réparties en 4 grandes thématiques :

- Axe 1 : Informer, sensibiliser et promouvoir la prévention auprès des différents publics
- Axe 2 : Promouvoir la réduction et la valorisation de proximité des déchets alimentaires et de jardin
- Axe 3 : Promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets et leur réemploi
- Axe 4 : Eco-exemplarité et amélioration du service public de gestion des déchets

Des actions éprouvées sont déjà inscrites dans chaque axe. La liste d'actions n'est pas exhaustive afin de permettre l'intégration de nouvelles actions dans chacun des axes en fonction des opportunités et des évolutions qui se présenteront sur la durée du programme (6 ans).

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PLPDMA sur la période 2024-2029 est de 62 000 € par an (hors personnel) dont 10 500 € dédiés aux subventions pour l'achat de couches lavables et pour les actions de réduction des déchets portées par les associations locales.

Après avis favorable de la Commission Valorisation des Déchets lors de sa séance du 20 mars 2024, il est par conséquent proposé au Conseil de Communauté :

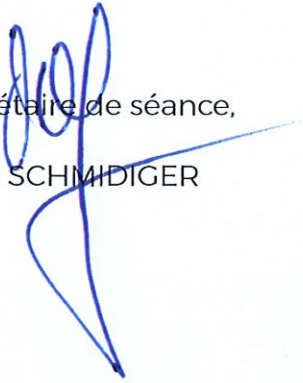
- d'adopter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2024-2029 et d'autoriser la mise en œuvre des actions inscrites dans le programme annexé à la présente délibération ;
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de Saint-Louis Agglomération dans la fonction 7211 (Déchets - Prévention et sensibilisation) ;
- de désigner le COPIL du Territoire Engagé Transition Ecologique comme étant le nouveau CCES du PLPDMA pour la période 2024-2029 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du PLPDMA 2024-2029.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER



Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 02 avril 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

